

## REUNION DU MARDI 02 FEVRIER 2010

L'AN DEUX MIL DIX , LE DEUX FEVRIER A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GREFFIN, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames MARTINOFF Jacqueline - MASSELIN Yolande - DUPUIS Thérèse  
Messieurs LE MARCHAND Laurent -FONTAINE Thomas - BLAIS William's -  
ROSSIGNOL Etienne - BUSSON Christophe

Étaient excusés : Monsieur Jacques LEGOUPIL qui a donné pouvoir à Monsieur GREFFIN Jean-Louis  
Monsieur Frédéric GEOFFROY qui a donné pouvoir à Monsieur FONTAINE Thomas

Madame Jacqueline MARTINOFF a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 13 novembre 2009 n'est pas approuvé par Monsieur Thomas FONTAINE au sujet du dossier "Vasque d'Or". Il est à compléter de divers arguments qui ont été invoqués lors de cette réunion. La signature est reportée au prochain conseil.

-----

### **1 / Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2010 :**

Le Maire informe le Conseil Municipal de prendre la décision suivante afin de régler les travaux de mise en conformité du chauffage de l'église.

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la Collectivité territoriale jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la possibilité d'anticiper les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2010.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire, conformément à l'article L.1612-1 du C.G.C.T à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des dépenses du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit la somme de 31 219,69 €

Ces crédits sont inscrits aux chapitres suivants :

Chapitre 020 : 2 994, 10 €

Chapitre 205 : 400, 00 €

Chapitre 21 : 27 825, 59 €

Ce qui permet d'engager des crédits à hauteur de 7 804, 92 €.

Ce montant sera imputé au compte 21318 Autres bâtiments publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à engager les crédits d'investissement à hauteur de 7 804, 92 € et se prononce comme suit :

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

**...suite de la réunion du 02 février 2010...**

**2/ Orientation budgétaire investissement 2010 :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux effectués sur la toiture de la cave, il est apparu que le mur d'enceinte du toit est en très mauvais état. De plus le mur devant la Mairie et le mur mitoyen avec la propriété voisine se dégradent de plus en plus.

Des devis seront demandés dans les meilleurs délais et un courrier sera adressé au propriétaire voisin concernant les travaux de mitoyenneté.

En ce qui concerne l'effacement de réseau de la rue de Troarn, notre dossier a été retenu par le SDEC. Les travaux sont prévus cette année mais nous ne connaissons pas la date de commencement.

**3/ Subvention pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier en date du 02 janvier 2010 de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Calvados qui sollicite la Commune pour une subvention de 34,90 € par apprenti.

Le CIFAC de Caen accueille 2 jeunes de la Commune en apprentissage.

La somme de 69,80 € devra être ajoutée au compte 6574

VOTE POUR : 11

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

**4/Questions diverses.**

- Intervention de Monsieur Rossignol Etienne qui demande le paiement de ses dommages et intérêts concernant l'affaire CHAZAL/ROSSIGNOL. Le montant est de 1 000 €. Il est demandé à Monsieur Rossignol de faire les démarches nécessaires auprès de son avocat afin d'obtenir une note de frais officielle pour le mandatement de cette somme.

- Monsieur Rossignol intervient également concernant la durée d'allumage des décorations de Noël. Peut-on réduire le temps d'éclairage ?

- une étude a été demandée par CABALOR auprès du SDEC

- Intervention de Madame Martinoff concernant le compteur EDF de la salle des fêtes. Il apparaît que la puissance est trop faible par rapport au nombre d'appareils électriques de la cuisine et que ça disjoncte régulièrement lorsque tous ceux-ci sont en service.

- une demande sera effectuée auprès d'EDF sur le montant d'augmentation de puissance.

- Intervention de Madame Dupuis qui demande à ce que les jardinières bois installées sur la RD514 soient réparées et repeintes pour le printemps.

- Monsieur le Maire ajoute :

- que les toitures de la Mairie et de la salle des fêtes seront à rénover complètement d'ici 2 ans

- que des grilles avaloirs sont à mettre en place rue de Caen devant le numéro 30 et d'agrandir la grille

située devant le numéro 13.

- que suite au compte-rendu de CABALOR concernant l'adhésion de la commune à la Mission Locale (qui est un organisme qui est en charge de l'insertion d'un public jeune non scolarisé entre 16 et 25 ans), le coût sera de 1,26 € par habitant et que la gestion est assurée par CABALOR.

- qu'après avoir été contacté par la Trésorerie de Cabourg, deux baux de location sont à terme et un bail arrive à échéance au 1er mai 2010. Il nous est demandé de reconduire les baux à terme et aussi d'effectuer une revalorisation des loyers à compter du 01 janvier 2010 en tenant compte de l'indice de référence des loyers. En ce qui concerne le "Petit Atelier", il nous est demandé d'établir un bail commercial à la charge du locataire.

**...suite de la réunion du 02 février 2021....**

- Concernant les containers "tri sélectif", il est demandé une végétation de quelques arbustes.

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé .  
La séance est levée à 20 heures 00.

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal